

Québec, le 21 mai 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 mars 2020, le député de Jean-Lesage inscrivait au feuillet des questions demandant des précisions sur le déménagement de huit personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme avec de graves problèmes de comportement vers une unité de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (Institut Philippe-Pinel) de Montréal. En réponse à chacune des questions, je vous prie de prendre connaissance de ce qui suit.

Question 1 :

La ministre croit-elle que cette solution d'hébergement est la mieux adaptée pour une réintégration sociale de ces personnes?

Réponse à la question 1 :

D'entrée de jeu, il importe de souligner les enjeux de sécurité et de protection qui sont propres à ce profil de clientèle. Le défi consistait à trouver un milieu de vie disponible qui pourrait offrir un environnement adéquat pour répondre aux besoins souvent complexes de ces usagers ainsi que ceux du personnel de la santé et des services sociaux qui œuvrent auprès d'eux.

... 2

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) s'est assuré que les principaux intervenants qui travaillaient auprès des huit usagers soient assignés dans ce nouveau milieu de vie. Ainsi, la continuité dans la prestation de services assure une transition optimale et permet d'atténuer les impacts pour la clientèle et les familles.

Les soins et services offerts dans cette unité transitoire sont centrés sur les caractéristiques, les besoins et le projet de vie de la personne et ils soutiendront leur autodétermination et leur participation sociale.

Question 2 :

La ministre peut-elle nous énumérer les raisons justifiant le choix du CIUSSS?

Réponse à la question 2 :

Le CIUSSS souhaitait reprendre possession de ses locaux pour le 1^{er} avril 2020. Un projet de développement d'une unité de réadaptation intensive de vingt-huit (28) places est en cours, mais son aménagement requiert un délai de deux à trois ans. Il fallait donc créer des places transitoires afin de relocaliser huit usagers.

Les motifs qui ont soutenu le choix de l'unité à Institut Philippe-Pinel sont les suivants :

- L'Institut Philippe-Pinel a déjà une très bonne connaissance de la clientèle;
- Son approche est d'offrir aux usagers les meilleures perspectives d'intégration sociale;
- L'unité est rénovée et sécuritaire, permettant de stabiliser les personnes qui présentent des troubles graves de comportement nécessitant une intervention fonctionnelle;
- Les portes de chambre demeurent toujours ouvertes;
- Une salle d'apaisement est disponible en cas de désorganisation;
- Son emplacement est proche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies et est accessible en transport en commun;
- De nombreuses possibilités d'activités sont disponibles sur place : cour dédiée à l'unité, piscine, grand terrain extérieur permettant des activités sportives, espace d'horticulture, etc.;
- La possibilité d'accueillir les intervenants du CIUSSS, œuvrant déjà auprès de la clientèle, pour assurer les soins et services;
- Aucune coupure de services;
- Les familles pourront visiter leur proche dans l'unité même, sur rendez-vous et aux heures de visites adaptées en fonction des protocoles cliniques prévus;
- Le CIUSSS a aussi prévu l'aménagement d'un espace propice qui tient compte des besoins et du bien-être des usagers et des familles.

Il est à souligner que les familles et les représentants légaux des personnes ont accueilli positivement cette relocalisation temporaire.

Question 3 :

La ministre peut-elle nous préciser quels autres établissements ont été envisagés et quelles sont les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas été retenus ?

Réponse à la question 3 :

La recherche de locaux s'est faite auprès de tous les autres centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et centres hospitaliers de Montréal avec l'accompagnement du ministère de la Santé et des Services sociaux. Aucun espace adéquat n'était disponible dans les délais requis. Par exemple, certains espaces nécessitaient des rénovations importantes ou d'autres ne disposaient pas d'espace extérieur, ne permettant pas d'activités hors de l'unité.

Question 4 :

La ministre peut-elle nous certifier que le CIUSSS a obtenu l'aval d'experts en interventions auprès des personnes présentant des troubles graves du comportement avant d'autoriser ce transfert ?

Réponse à la question 4 :

Plusieurs éléments ont été planifiés et mis en place par l'équipe d'experts cliniques en déficience et en trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS :

- L'équipe clinique est transférée avec la clientèle, ce qui facilite la transition des usagers et le contact avec les familles tout au long de la démarche;
- L'équipe clinique est bonifiée par l'ajout d'éducateurs;
- Une programmation clinique spécialisée et des activités de stimulation pour favoriser la réadaptation sont planifiées;
- Des plans de transition sont personnalisés;
- Un processus de pairage pour les usagers, harmonieux et rigoureux est mis en place;
- Des approches et interventions cliniques sont entièrement assurées par les intervenants du CIUSSS.

Question 5 :

La ministre peut-elle garantir qu'en aucun cas et sous aucun prétexte, même en cas d'évacuation ou de situation d'urgence, les résidents de l'unité H2 n'auront jamais de contact avec la clientèle naturelle de l'Institut Philippe-Pinel ?

Réponse à la question 5 :

Cette unité est séparée des autres unités. Le niveau de sécurité étant élevé partout à l'Institut Philippe-Pinel, tout est en place pour assurer que la clientèle soit en sécurité. De plus, les usagers hébergés dans cette unité sont sous la supervision constante des intervenants du CIUSSS. Enfin, un plan de contrôle de la circulation des intervenants et des usagers dans les corridors est prévu afin de favoriser la sécurité de tous, notamment pour éviter le croisement entre les clientèles.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 20-MS-01367-02